



Questionnaire ASTI - table ronde

Citoyenneté

1) Votre parti serait-il favorable à la consécration d'un droit de vote sur base de la résidence dans tous les pays de l'Union Européenne, dans les mêmes conditions que les nationaux, pour toutes les élections ?

Oui. Nous sommes en faveur du droit de vote sur base de la résidence au Luxembourg et également dans les autres pays de l'Union Européenne. Cela correspond au principe démocratique essentiel selon lequel les lois doivent être faites ou approuvées par ceux qui sont appelés à les respecter.

2) En vertu du droit de l'UE, les citoyens européens ont exactement les mêmes droits que les nationaux. Pourquoi ne pas inscrire les citoyens de l'Union d'office sur les listes électorales européennes et communales, tout comme les nationaux, et ainsi leur éviter de faire une démarche personnelle ?

Nous pensons en effet que les citoyennes et citoyens qui résident pendant un certain temps dans un pays devraient être inscrit(e)s automatiquement sur les listes électorales de ce même pays. D'ailleurs, ce principe devrait également s'appliquer aux personnes issues de pays tiers. Dans le cadre des élections européennes, il faut cependant maintenir la possibilité pour les personnes issues d'un pays membre de l'UE de pouvoir voter dans leur pays d'origine si elles le souhaitent.

3) Les initiatives citoyennes européennes rencontrent de nombreuses difficultés pour aboutir. Êtes-vous en faveur d'une réforme de cette disposition afin de faciliter les consultations/participations citoyennes ? Si oui, quelles propositions auriez-vous à faire ? Si non, pourquoi ?

Le Parlement européen et le Conseil ont adopté en avril 2019 un nouveau règlement censé faciliter le lancement et le soutien des initiatives citoyennes. Il faudra cependant attendre la mise en pratique pour voir l'impact de cette réforme. Le suivi politique des initiatives réussies restera un problème, la Commission européenne pouvant facilement se soustraire aux revendications des initiatives. De manière générale, nous sommes en faveur d'un renforcement de la participation directe des citoyennes et citoyens. Nous encourageons entre autres le recours au référendum paneuropéen à la suite d'un débat public pluraliste et contradictoire avant l'adoption de tout traité majeur par l'Union.

Migrations et asile

1) Les questions de politique migratoire et d'asile sont actuellement de la compétence de chaque État membre. Pensez-vous qu'une politique des migrations et d'asile commune devrait être mise en place ? Quelle en devrait être les grandes lignes d'après vous ?

A nos yeux, il est évident que l'UE doit se doter d'une politique d'asile commune. Cela passe par une répartition équitable des demandeurs de protection internationale sur les différents pays, prenant en compte les intérêts légitimes des personnes concernées, ainsi que par une harmonisation par le haut des conditions d'accueil, des procédures d'asile ou encore des questions liées au regroupement familial. En matière de migration volontaire, nous sommes en faveur d'un système favorisant l'immigration régularisée de pays tiers sur le territoire de l'UE.

2) En ce qui concerne l'accueil des réfugiés, quelle est la position de votre parti sur une renégociation du règlement dit de Dublin III ? Si oui, dans quel sens le règlement doit-il être modifié ?

Comme spécifié plus haut, nous sommes en faveur d'une répartition équitable des demandeurs de protection internationale sur l'ensemble du territoire de l'UE, sans égard au point d'entrée dans l'UE. Cela implique une refonte complète du règlement établissant les critères et mécanismes de détermination de l'État membre responsable.

Élections européennes 2019

1) Combien de candidats non-nationaux comptez-vous sur vos listes électorales ? Quid des têtes de listes ?

Sur la liste électorale déi Lénk, un candidat ne possède pas la nationalité luxembourgeoise, mais uniquement la nationalité espagnole. Une candidate a la double nationalité luxembourgeoise et portugaise.

2) Quelle est la position de votre parti concernant la possibilité de faire élire les députés européens par des listes transnationales ?

De par le principe, nous sommes en faveur de la mise en place de listes électorales paneuropéennes. Une telle évolution est cependant difficile à imaginer dans le cadre actuel. Il faudrait pour cela une refonte complète des institutions de l'UE et donc des traités, laquelle serait alors à évaluer dans son ensemble.

Luxembourg, le 29 avril 2019